



Commune de
PERROY

Perroy, le 7 avril 2025 – HSA/IRA

MUNICIPALITÉ

Le Prieuré 5
1166 Perroy

T. 021 825 38 45

E. greffe@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

Conseil communal du 19 juin 2025

CONSEIL COMMUNAL

1166 PERROY

Préavis N° 02/2025

DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 85'000.-- POUR LA RÉNOVATION ET LA MISE EN CONFORMITE DE L'ECLAIRAGE DES TERRAINS DE FOOT AUX RIVIERES

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Dans la perspective d'une gestion économe de l'électricité, la Municipalité a demandé une analyse de l'ensemble de l'éclairage public et en particulier des éclairages sportifs sis Aux Rivières.

S'agissant de l'éclairage des terrains de foot, un inventaire précis a été réalisé conjointement avec les communes de Bursins et Rolle dans le cadre du FC BRP.

Il ressort de cette étude que ces luminaires sont vieillissants et nécessitent un remplacement. Les pièces ne sont plus fabriquées et ces modèles ont été retirés des catalogues des fabricants. Les câbles de liaison électrique qui alimentent les luminaires doivent être remplacés et des coupe-circuits adaptés doivent être installés afin de respecter les directives de l'ESTI (Inspection fédérale des installations à courant fort).

En outre, la vétusté des installations contribue largement à une pollution lumineuse nuisible non seulement à la population riveraine, mais également à la biodiversité et à la faune nocturne. La sensibilité croissante des habitants à cette problématique environnementale rend ces travaux encore plus pertinents.

Enfin, l'éclairage actuel ne répond plus aux normes de l'Association Suisse de Football. Certains matchs ne peuvent plus avoir lieu, notamment ceux de 2^{ème} ligue.

Partant, la Municipalité vous propose de remplacer l'intégralité des luminaires actuels par des luminaires LED connectés. Ceux-ci permettront :

- de réaliser une économie d'énergie de plus de 50% ;
- de respecter les directives et ordonnances en vigueur ;
- d'adapter l'intensité lumineuse en fonction des besoins.



Commune de
PERROY

2. Situation actuelle

2.1 Terrain de football principal

Datant de 1970, ce terrain avec revêtement en gazon est équipé de 6 mâts de 16 mètres en acier galvanisé, ancrés dans des socles en béton, comprenant chacun 2 luminaires HQI de 2000W. La puissance globale de l'installation est de 28'800W.

2.2 Terrain d'entraînement

Également construit en 1970, ce terrain en gazon est équipé de 2 mâts de 16 mètres en acier galvanisé, ancrés dans des socles en béton, comprenant chacun 2 luminaires HQI de 2000W. La puissance globale de l'installation est de 9'800W.

2.3 Alimentations et commandes

Les installations électriques des terrains sont alimentées en 400v et séparées par groupe. L'allumage est réparti par zone. Les tableaux électriques comportent des disjoncteurs et des contacteurs déportés permettant de gérer les lignes de commandes.

3. Le projet

En répondant aux exigences légales en vigueur ainsi qu'à un objectif de réduction de consommation d'énergie, ce projet garantit un éclairage sécurisé et conforme aux directives de l'Association Suisse de Football et aux normes établies par l'Association Suisse pour l'Éclairage (SLG). Une homologation jusqu'à la catégorie d'éclairage 2^{ème} ligue pourra ainsi être assurée, ce qui n'est pas le cas actuellement.

La modernisation de cet éclairage assurera également la sécurité des joueurs tout en renforçant l'attractivité de ces installations sportives extérieures. Ce système est conçu pour être durable, fiable, flexible et capable de s'adapter aux besoins futurs, offrant une gestion optimale des ressources énergétiques.

Quelques aspects techniques :

Le boîtier de commande des luminaires du coffret électrique existant doit être modifié. Un système de gestion des luminaires sera installé séparément. Sans fil, il permettra une gestion avancée de l'infrastructure, avec la possibilité d'intégrer différents scénarios d'éclairage (par zone, selon l'intensité souhaitée) et de relever des données de consommation et d'utilisation. Ce système est conçu pour être flexible, évolutif et extensible. Il permettra l'ajout, si nécessaire, de nouveaux points lumineux. Une réserve pour la mise en conformité des départs électriques doit cependant être prévue.

Les mâts existants seront conservés, tout comme les supports de tête. Un contrôle mécanique a été réalisé récemment et un calcul de prise au vent effectué afin de valider la conformité des nouveaux luminaires sur les structures existantes. A relever qu'un seul mât du terrain principal doit être remplacé car il présente des risques élevés de rupture. Les coûts de ce changement sont intégrés à la présente demande de crédit.

Enfin, en cas d'assainissement des éclairages sportifs, une subvention fédérale peut être octroyée.



Commune de
PERROY

4. Coûts

Etude du projet – installation chantier – camion nacelle	CHF	3'150.—
Luminaire et installation électrique Terrain principal	CHF	51'445.—
Luminaire et installation électrique Terrain entraînement	CHF	11'205.—
Système de commande sans fil	CHF	2'250.—
Remplacement du mât défectueux, y.c. socle en béton	CHF	15'000.—
Divers et imprévus (env. 5%)	CHF	<u>4'000.—</u>
Total hors taxes	CHF	87'050.—
TVA 8.1%	CHF	<u>7'050.—</u>
Total TTC	CHF	94'100.—
Rabais exceptionnel (commande groupée avec Rolle et Bursins) sur total hors taxes et hors remplacement mât	CHF	5'100.—
Subvention fédérale prévisionnelle	CHF	<u>4'900.—</u>
Total déductions	CHF	10'000.—
Montant total	CHF	<u>84'100.—</u>

Montant total à investir arrondi à CHF 85'000.—

5. Financement

Par les liquidités de la bourse communale ou par le biais d'un emprunt auprès d'un organisme financier reconnu.

6. Amortissement

Selon les directives sur les durées d'amortissements obligatoires édictées par le manuel MCH2, l'investissement sera amorti sur 10 ans dès l'année qui suit le début de l'utilisation.

7. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :



Commune de
PERROY

le Conseil communal de Perroy

- vu le présent préavis N°03/2025,
- entendu le rapport de la commission de gestion & finances ;
- entendu le rapport de la commission technique ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'adopter le préavis municipal N° 03/2025 et d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 85'000.--TTC pour la rénovation et la mise en conformité de l'éclairage des terrains de foot sis Aux Rivières;
- de financer cette opération avec les liquidités de la bourse communale ou par le biais d'un emprunt.

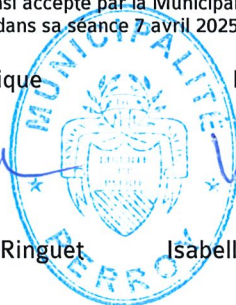
La Municipalité se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

Ainsi accepté par la Municipalité
dans sa séance 7 avril 2025

La Vice-Syndique

La Secrétaire

Juliette Leprince-Ringuet



Isabelle Reymond Aubert

Municipale responsable : Madame Hélène Saxer